

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**PRESENTATION**  
**DU PROJET DE PADDUC**  
**AU CONSEIL GENERAL DE LA CORSE DU SUD**

**INTERVENTION DE MONSIEUR LE  
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

*AJACCIO, LE 19 NOVEMBRE 2008*

Je suis très heureux de me retrouver devant vous pour évoquer un document stratégique qui a pour objet d'orienter l'avenir de la Corse pour les vingt prochaines années : le Plan d'aménagement et de développement durable.

Si j'ai fait part à votre Président de mon souhait de cette rencontre, c'est pour trois raisons :

- ✓ Manifester l'intérêt que je porte aux deux collectivités départementales ;
- ✓ Compenser quelque peu l'insuffisante association des Départements à l'élaboration du projet de PADDUC, du fait des dispositions de la loi du 22 janvier 2002, et même s'ils ont été représentés au sein de la commission du PADDUC ;
- ✓ Recueillir les analyses et les recommandations des conseillers généraux, élus de proximité, notamment sur les questions qui touchent de près la vie quotidienne des habitants, ainsi que les préoccupations des communes rurales.

Le projet de PADDUC arrêté il y a quatre mois par le Conseil Exécutif suscite un débat passionné.

Dans une démocratie, le débat est naturel et nécessaire. S'il est sincère, objectif, équilibré et loyal, alors il est véritablement fructueux. S'il est faussé, s'il dérive vers la polémique et la querelle, s'il est alimenté par la caricature, les outrances, le parti pris, les attaques personnelles, alors il n'a plus grand chose à voir avec la démocratie et conduit le plus souvent à l'impasse.

C'est malheureusement vers cette seconde forme pernicieuse que s'est orienté, au début, le débat sur le PADDUC. Certaines structures se sont efforcées d'ameuter la population en propageant des contre-vérités grossières et avant même qu'elle ait pu se faire une opinion par elle-même. Certains organes d'information ont tenté de sortir de leur obscurité en salissant de manière scandaleuse des élus responsables. Certains hommes publics ont pris des positions et tenu des discours auxquels ne les autorisaient pas les fonctions dont ils se prévalaient...

Sans doute cela était-il plus organisé qu'il n'a paru, avec des soubassements politiques certains. En tout cas cette campagne n'a pas permis que le débat s'engage dans la sérénité. En diabolisant un document, alors que celui-ci n'est nullement figé, et qu'il peut être largement amélioré, certains ont conduit les formations politiques à prendre, avant même que les discussions ne commencent, des positions tranchées, catégoriques, avec des arguments peu nuancés.

En un mot, je crois que, tous ensemble, nous avons été victimes d'une opération de déstabilisation, dont le PADDUC est l'argument et que mènent des gens chez qui les préoccupations électoralistes ne sont certainement pas absentes.

Il n'est pas surprenant à cet égard que les critiques les plus virulentes viennent de certaines mouvances qui, dans la perspective des territoriales, se gardent bien de se prononcer sur un projet alternatif, même si elles laissent apparaître en filigrane un projet de société sur lequel nous ne sommes pas d'accord, et que ne partage d'ailleurs pas la grande majorité des Corses... laquelle ne veut pas d'une Corse repliée sur elle-même, fermée aux autres, avec une économie dédiée à la seule satisfaction des besoins locaux, et où l'identité ne serait préservée que parce qu'elle est un symbole, un enjeu politique.

En ce qui me concerne, tout cela me conforte dans ma résolution à recentrer et à faire avancer le vrai débat, à écouter toutes celles et tous ceux qui ont légitimement des critiques ou des propositions à faire, de manière à ce que le PADDUC s'enrichisse pour devenir véritablement une stratégie portée par tous les Corses qui veulent que leur île soit ouverte, économiquement compétitive, et considérant l'identité comme un atout ; une île où les équilibres seraient mieux assurés au plan social comme au plan spatial.

Telle est l'ambition qui m'anime. Je comprends que l'on puisse ne pas avoir la même et vouloir d'une autre Corse. Mais du moins faut-il que l'on en débattenne, que l'on permette à la population de s'exprimer, puis à ses représentants élus de décider librement, comme il sied dans toute démocratie.

Cela dit, et je vous apprends rien, l'Exécutif n'est soutenu, à l'Assemblée de Corse, que par une majorité relative, du fait d'un mode de scrutin suranné et pernicieux dont je souhaite la modification le plus tôt possible. Si une majorité de conseillers territoriaux venaient à rejeter le projet que je lui présente, je considérerais alors que le PADDUC et les choix qu'il suppose seraient la question centrale des prochaines élections territoriales. Cela ne me dérangerait nullement, car il faudrait alors que les masques tombent et que la population puisse élire ses représentants en toute connaissance de cause...

\* \* \*

Je voudrais maintenant vous exposer les grandes lignes de notre projet.

Au préalable, je rappelle que, de toutes les Régions de France, la Collectivité territoriale de Corse est la seule à qui la loi impose de se doter d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Cette loi est celle du 22 janvier 2002, qui est issue du « processus de Matignon » au cours duquel le gouvernement de Lionel Jospin a proposé que l'on confonde en un seul document le plan de développement et le schéma d'aménagement.

Le PADDUC définit une **stratégie pour l'avenir de la Corse** durant les quinze à vingt prochaines années, en synthétisant aussi harmonieusement que possible :

- ✓ les grands objectifs du **développement** économique, social, et culturel,
- ✓ les principales orientations données à l'**aménagement** du territoire,
- ✓ les préconisations faites pour assurer la protection de l'**environnement**.

**Quelques rappels doivent être faits. Ils sont tirés de la loi** à laquelle devraient davantage se référer ceux qui critiquent le projet.

**1 / Le projet de PADDUC a été élaboré par le Conseil Exécutif de Corse dans les conditions fixées par la loi du 22 janvier 2002 et la délibération de l'Assemblée de Corse du 27 février 2003.**

La concertation avec les autres collectivités et les représentants de la société civile a été assurée :

. au sein de la commission du PADDUC qui s'est réunie 7 fois, et où votre collectivité était représentée ;

. dans les 9 groupes de travail du PADDUC qui, en 55 réunions, ont mobilisé plus de 300 personnes, dont des conseillers généraux et des maires ;

. lors des travaux préparatoires aux grands débats organisés à l'Assemblée de Corse (énergies renouvelables, agriculture, eau, éducation, formation, langue Corse, transports...)

## **2 / Le projet de PADDUC préparé par le Conseil Exécutif est appelé à évoluer.**

Pour le premier débat à l'Assemblée de Corse, le projet sera assorti d'amendements de l'Exécutif tirés des travaux, réserves et recommandations du Conseil des Sites, du Conseil Economique, Social et Culturel, et d'autres contributions, comme celles des Conseils généraux.

Après ce premier débat, le projet sera soumis à une enquête publique dont les résultats, synthétisés par des commissaires enquêteurs indépendants, pourront être pris en compte par des amendements du Conseil Exécutif, puis par l'Assemblée de Corse lors du débat d'approbation définitive.

## **3 / Le PADDUC constitue une référence, un guide pour toutes les institutions, les organismes, les structures et tous ceux qui, par leurs actions, participent au développement de l'île.**

C'est ainsi que **les programmations ultérieures** et notamment celles qui seront contractualisées avec l'Etat et l'Europe devront **se référer au PADDUC**. Cela explique qu'il ne comporte pas un catalogue d'opérations à réaliser, ni un chiffrage. Pour autant, on ne peut sérieusement le qualifier d'irréaliste, voire d'irréalisable, et même si la Collectivité territoriale connaît actuellement des difficultés d'ordre financier.

Tout d'abord, c'est l'esprit même du PADDUC voulu par la loi que de ne pas être lié par des considérations financières. Il s'agit d'un document d'orientations, d'un cadre d'action, qui détermine les principes de localisation des grands équipements, mais qui n'a pas à détailler, et encore moins à programmer, ces équipements ; ceux qui sont cités le sont en raison de leur importance, de leur caractère symbolique ou exemplaire.

Il revient en revanche aux grands documents de programmation contractualisés avec l'Etat et l'Europe, ainsi qu'aux budgets des Collectivités, de décliner les réalisations concrètes relevant d'une compétence publique ou privée, en respectant les grandes orientations, la philosophie générale du PADDUC. C'est dans ce cadre que les considérations financières sont bien évidemment prises en compte au premier chef.

Si un document de planification à moyen terme devait être formaté en tenant compte de situations ponctuelles, il serait d'une portée limitée, et ne pourrait donner une réelle impulsion au développement.

Précisément, la situation financière actuelle de la Collectivité territoriale de Corse, qui est saine mais ne permet pas, pour l'instant, de porter tous les projets qui sont les nôtres, ne doit pas nous empêcher de tracer de larges perspectives pour la Corse. Il y a certes une passe difficile à traverser, celle du pic de réalisation du PEI, mais elle n'aura qu'un temps, et puis nous travaillons à accroître nos ressources propres pour être moins dépendants des dotations de l'Etat.

Je voudrais, à cet égard, prendre l'exemple du réseau routier. J'ai dit il y a quelques semaines que, compte tenu de la situation financière actuelle, c'était un domaine qui restait prioritaire mais dans lequel il convenait de faire des choix. Pour autant, le projet de PADDUC maintient les objectifs qui sont les nôtres en matière de routes nationales et de routes d'intérêt régional. Si ces objectifs sont maintenus c'est bien parce qu'ils sont essentiels, car le développement et l'aménagement équilibré du territoire passent par la modernisation du réseau de communications. Leur réalisation sera bien évidemment fonction des moyens

financiers dégagés - et ceux peuvent évoluer favorablement - mais je répète qu'elle demeure une priorité.

Pour revenir au plan général, je dirais qu'en tout état de cause, on ne saurait reprocher au projet de PADDUC d'être sans portée et, à la limite, indigent, tout en affirmant qu'il est irréalisable faute de moyens, ce qui revient à dire qu'il serait trop ambitieux. Ceux qui cultivent ce paradoxe, ne se rendent sans doute pas compte qu'ils condamnent à l'avance l'idée qu'une autre politique est possible, en affirmant que les moyens financiers sont limités pour longtemps...

Tenir de tels discours, c'est aussi entretenir l'idée que sans l'intervention publique une terre ne peut connaître de développement. Notre conception est plus nuancée..

#### **4 / Le PADDUC est suffisamment directif, mais jusqu'à un certain niveau, afin de ne pas entraver la liberté des collectivités locales et en particulier des communes.**

Le **principe de subsidiarité** est en effet affirmé et notamment en matière d'urbanisme : le PADDUC ne peut et ne doit se substituer aux documents d'urbanisme locaux dont l'établissement relève de la responsabilité des communes ou groupements de communes.

C'est la raison pour laquelle l'échelle retenue pour la cartographie est celle du 1/150000<sup>e</sup>, comme pour la plupart des Directives territoriales d'aménagement (DTA) approuvées par l'Etat. Cette échelle est suffisante pour illustrer « les principes de localisation » (et non pas la localisation !) des espaces, sites et équipements, et permettre la mise en compatibilité des PLU et SCOT : ce sont là les dispositions prévues par la loi ; on peut ne pas être d'accord et vouloir une cartographie plus précise... mais la loi est la loi et toute contravention serait susceptible d'entraîner une annulation du PADDUC.

Et puis nous sommes de ceux qui croient en la démocratie locale et font confiance aux maires et conseils municipaux pour prendre les bonnes décisions... Nous ne sommes pas de ceux qui se méfient des élus locaux et voudraient que le PADDUC soit précis jusqu'au détail pour ne leur laisser aucune marge de manœuvre...

#### **5 / Le PADDUC est bien sûr révisable en fonction des évolutions locales, nationales et européennes.**

Ce rappel évident, qui évoque la notion d'actualisation régulière, est aussi la meilleure réponse à ceux qui prétendent qu'il faut attendre la prochaine mandature pour élaborer et adopter un nouveau PADDUC.

Tout en rappelant que toute assemblée régulièrement élue est légitime jusqu'à la dernière heure, je considère que le projet de PADDUC est un document cohérent avec les décisions majoritaires ou unanimes de l'actuelle Assemblée de Corse, et qu'il est par conséquent légitime que les actuels élus territoriaux soient amenés à se prononcer et à décider, quitte à ce que leurs successeurs remettent en cause les choix qu'ils auront pu faire.

\* \* \*

**Ces rappels étant faits, quelle est la vision de la Corse et de son avenir à moyen terme que porte le projet de PADDUC ?**

Il propose **une stratégie nouvelle** : celle d'un **développement durable et partagé** qui **valorise les atouts propres et identitaires de la Corse**, qui la rend **plus compétitive et plus attractive**, et qui **renforce son capital humain**.

Ainsi :

- ✓ Nous voulons **une Corse ouverte, accueillante** :

ouverte, de manière mesurée et équilibrée, à ceux qui veulent s'y installer pour devenir des résidents permanents, surtout s'ils sont des actifs et des créateurs d'emplois, et qui sont prêts à s'intégrer en respectant l'identité de la Corse, sa culture et son développement. Car nous sommes partisans d'un **accroissement démographique**, sans lequel il n'y a pas de développement pérenne, tout en veillant au respect des équilibres : l'objectif de 320 000 habitants n'est en cela que la projection du taux actuel de progression...

- ✓ Nous voulons une Corse qui connaisse **la croissance**, avec la **création de vraies richesses, d'activités et d'emplois**.

Une croissance comme elle la connaît depuis quelques années avec un taux d'environ 3% l'an ;

Une croissance ayant pour **moteurs** (sans les hiérarchiser) :

- 1) un **tourisme maîtrisé et équilibré** en rapport avec la densité de la population résidente (tourisme vert, culturel, sportif et d'affaires) : où a-t-on vu qu'il était question de « tout-tourisme » dans un projet qui a pour ambition d'ajouter en 20 ans 18000 lits aux 120.000 existants ?
- 2) un **développement rural, agricole et forestier**, assaini financièrement, basé sur projets collectifs et la recherche de la qualité, tel qu'il est défini dans le Plan de développement Rural de Corse approuvé par l'Union européenne : **l'activité agro-sylvo-pastorale** doit accroître ses productions, en veillant à leur qualité, afin qu'elles soient reconnues et appréciées.
- 3) un développement du **tissu entrepreneurial** basé sur la responsabilisation du secteur privé, comme le prévoit le schéma directeur de développement économique,
- 4) une **réelle valorisation du capital environnemental**, notre inestimable richesse ;

Une croissance dont le taux fixé à 5% est fortement critiqué, comme si le fait de le chiffrer pouvait avoir des conséquences dramatiques... Il faudra de toute façon le revoir à la baisse compte tenu des circonstances actuelles...

Contrairement à ce que certains prétendent, nous n'avons jamais institué comme principal ressort du développement **l'économie résidentielle**, sur laquelle beaucoup dissertent en faisant croire qu'elle est basée sur la multiplication des résidences secondaires ! Il s'agit en réalité de l'ensemble des activités captant des richesses générées à l'extérieur, à travers la présence sur le territoire de résidents permanents percevant des retraites, des pensions, des aides sociales, de résidents ponctuels possédant des résidences secondaires, ainsi que de touristes.

Nous avons simplement constaté qu'il s'agit là d'**un acquis important**, qu'il fallait conserver, tout en précisant (je cite) : « *L'économie résidentielle, tant publique que privée, est forte en Corse. Il devient cependant nécessaire d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie de développement plus ambitieuse et de favoriser l'émergence d'un environnement favorable à la croissance des richesses et des emplois, permise par un renforcement de l'économie productive, mais également par le développement d'une économie de services de qualité, à forte valeur ajoutée.* » Voilà qui est également clair : « *La Corse n'entend pas fonder sa croissance sur le seul développement de l'économie résidentielle, mais elle n'entend pas non plus renoncer à ses effets bénéfiques sur l'emploi, le commerce, l'artisanat et même l'aménagement du territoire.* »

**Tout notre projet vise clairement à développer l'économie productive et l'économie de services.** Cela est proclamé à toutes les pages, et je ne puis admettre que l'on prétende le contraire, même si l'on est universitaire, et même si c'est à des fins politiques.

- ✓ Oui, nous voulons, ainsi, **une Corse plus compétitive**, qui sache préserver et valoriser les **atouts qui font son identité** et font sa richesse :
  - les atouts environnementaux qui sont énormes chez nous, dans un siècle où, enfin, la préservation de l'environnement est devenue une priorité ;
  - les atouts économiques (les savoir-faire, les productions typées artisanales, agro-alimentaires)
  - les atouts culturels et patrimoniaux, dont il est injurieux de prétendre que leur valorisation n'est faite que dans un but touristique... ?
  
- ✓ Oui, nous voulons **une Corse qui fasse le pari de la modernité, de l'innovation, de la recherche, de la qualité et de la formation** pour offrir plus de débouchés à ses producteurs, à ses industriels et à ses artisans, plus d'emplois qualifiés à sa jeunesse, plus d'activité à ses entreprises du secteur tertiaire ;
  
- ✓ Nous voulons **une Corse où la cohésion sociale devra être une réalité**, grâce à la formation professionnelle, à l'enseignement supérieur et à la recherche, mais aussi par la promotion dynamique de la langue Corse, le développement des équipements culturels, sportifs et de santé, ainsi que par l'accroissement du nombre de logements. Ce sont là des problématiques que vous connaissez bien et sur lesquelles vos contributions permettront certainement d'améliorer notre projet.
  
- ✓ Nous voulons **une Corse qui fasse résolument le choix du développement durable**, c'est à dire le refus du profit immédiat, quelle qu'en soit la forme ou le bénéficiaire, lorsqu'il va à l'encontre de l'intérêt des générations futures.

Déjà sont mis en place des outils comme l'éco-responsabilité, l'éco-conditionnalité des aides, ou l'évaluation environnementale de toutes les programmations ; déjà sont mis en œuvre des programmes de développement des énergies renouvelables ; déjà est bien engagée la modernisation de ce mode de transport respectueux de l'environnement qu'est le train.

La question du traitement des déchets relève également de cette problématique et le projet de PADDUC intègrera, bien évidemment, les modifications qui vont être apportées au PIEDMA. Il en est de même pour le traitement des pollutions.

- ✓ Nous voulons une Corse où sera assurée une véritable **synergie entre territoires ruraux et territoires littoraux**.

Les conseillers généraux sont particulièrement sensibilisés à cette problématique. En rappelant le principe fort de la **territorialisation** des politiques publiques (qui vise à l'équilibre entre les territoires, au dynamisme de ces territoires et à l'efficacité financière) le projet de PADDUC identifie quatre grands leviers :

1/ l'amélioration de l'accessibilité, avec la poursuite de la modernisation du réseau routier,

2/ le développement de l'économie productive agricole et rurale : se plaçant dans la continuité d'une tradition séculaire, le projet de PADDUC affirme la nécessité de maintenir et de développer l'activité agro-sylvo-pastorale.

3/ l'irrigation du territoire par des réseaux de qualité pour répondre aux besoins de la société (formation, culture, action sociale, sports et loisirs, télécommunications...)

4/ l'implantation de grands équipements décentralisés.

- ✓ Nous voulons enfin **une Corse qui fasse le pari de la responsabilité individuelle**, et en particulier de l'investissement privé soutenu par des outils de financement adaptés, et qui ne veuille plus de l'interventionnisme tous azimuts de la puissance publique, même si elle demeure attachée au service public et à l'intervention publique pour garantir les équilibres dans la société, l'économie et l'espace.

**On peut, naturellement, ne pas être d'accord avec certaines de ces options ; on peut même les rejeter en bloc. Mais à condition de dire pourquoi, ou de proposer des modifications plus ou moins substantielles...**

\* \* \*

J'en viens maintenant à **la stratégie d'aménagement** qui constitue le deuxième volet du projet de PADDUC, et sur laquelle porte, depuis longtemps, une campagne hostile où se côtoient contre-vérités, outrances et attaques personnelles.

- ✓ Dans le projet, **le territoire de la Corse comprend, outre les espaces urbains, des espaces naturels et agricoles faisant l'objet de protections très fortes ou fortes, ainsi que des espaces mixtes à dominante naturelle ou agro-pastorale.**

Il est divisé en 9 territoires de projet qui notamment définissent et mettent en œuvre leurs objectifs de développement en mettant en synergie intérieur et littoral.



Les **espaces à potentialités agronomiques** réservés pour permettre le maintien et le développement de l'activité agro-sylvo-pastorale sont **3 fois plus vastes** que ceux actuellement utilisés à cette fin. Parallèlement, le projet rejette la dispersion de l'habitat (le « mitage ») en préconisant le recentrage de l'urbanisation rurale, et l'occupation des lieux traditionnels que sont les coteaux, les piémonts et les « poggiale ».

En définissant ces principes de localisation, le PADDUC, dont la valeur juridique est forte, devra être pris en compte par les documents d'urbanisme établis par les communes: ceux ci seront tenus de réserver à l'activité agricole les espaces fonciers dont la potentialité agronomique est reconnue.

- ✓ Le projet préconise de **renforcer et de rendre complémentaires les infrastructures de développement avec** :
  - L'amélioration des **ports** et des **aéroports**, le confortement du **réseau routier** et du **réseau ferroviaire**, ainsi que l'amélioration du **transport collectif**,
  - Le développement des **télécommunications**, avec le **réseau à haut débit**,
  - Une forte promotion des **énergies renouvelables**,
  - Un indispensable accroissement des **capacités de stockage en eau**.
  
- ✓ Le projet recommande fortement **que les ressources naturelles de la Corse soient protégées et mises en valeur** :
  - les ressources en eau,
  - les espaces forestiers,
  - les espaces naturels protégés, réserves naturelles, terrains du Conservatoire, réseau NATURA 2000, ainsi que la réserve naturelle de montagne dont la création est proposée.

Dans le cadre de cette stratégie d'aménagement **le projet précise les modalités d'application des lois littoral et montagne.**

**La Loi littoral** est tout naturellement emblématique dans une île comportant plus de 1000 kilomètres de côtes. **Le Conseil Exécutif n'a jamais eu l'intention de l'ignorer ou de la détourner.** Il a tenu à **la préciser** car le législateur a voulu qu'elle ne soit qu'un cadre.

- ✓ S'agissant des **Espaces naturels remarquables** (ENR) du littoral, leur localisation (sans délimitation précise) a été effectuée en partant des Atlas du littoral de l'Etat, même si ceux-ci n'ont pas de valeur juridique. Toutes les communes littorales ont été associées : sur 96, 56 ont demandé des modifications (principalement sur les limites).

**Les chiffres les plus fantaisistes ayant été diffusés, je tiens à rétablir la vérité.**

**Dans les Atlas du littoral de l'Etat, les ENR sont au nombre de 154 dont 87 en Corse du Sud. Ils représentent une superficie totale de 71 000 ha.**

**Dans le projet de PADDUC, compte tenu des corrections matérielles qui seront apportées, il y a 145 ENR représentant une superficie totale de 64 000 ha (dont 550 ha qui ne figuraient pas dans les Atlas et qui ont été rajoutés).**

**Le « différentiel » est donc de 9 sites supprimés (770 ha) et un total de 7 000 ha (soit moins de 10%) supprimés.**

Une carte spéciale que nous avons fait établir permet de visualiser ce différentiel. On peut y voir que les 7000 hectares qui ne sont pas proposés au classement en espaces remarquables à la demande des communes, se situent pour un tiers (2300 ha) sur 5 sites (principalement à Sari Solenzara et Conca) et que la partie modifiée des ENR se situe plutôt en arrière du littoral, le rivage étant assez peu concerné.

**Voilà la vérité.**

Où est le massacre dénoncé?

Où est la bétonisation annoncée ?

Pourquoi ne pas reconnaître que la quasi totalité du littoral corse sera protégée grâce au PADDUC et à l'action du Conservatoire du Littoral dont je salue ici le président régional ?

Que vaut-il mieux avoir : un Atlas sans valeur juridique et générant des contentieux ? ou bien un PADDUC imposant juridiquement 64 000 ha d'espaces naturels remarquables sur le littoral ?

- ✓ S'agissant des **espaces proches du rivage**, je rappelle que les Atlas de l'Etat les avaient délimités en les bornant le plus souvent par la 1<sup>ère</sup> ligne de crête. Le projet de PADDUC propose 4 catégories et plusieurs critères (qui sont d'ailleurs ceux retenus aujourd'hui par l'Etat) pour délimiter une bande qui, il est vrai est, le plus souvent, rapprochée du rivage, mais qui prend mieux en compte les disparités géographiques locales.
- ✓ **Naturellement, et malgré tout ce que l'on a pu prétendre, les espaces naturels qui étaient considérés comme remarquables par les Atlas de l'Etat et qui ne sont pas retenus comme tels dans le projet de PADDUC ne deviendront pas automatiquement constructibles** : plusieurs font déjà l'objet de protections (par ex. classé boisé) ou seront acquis par le Conservatoire du Littoral. En tout état de cause, leur constructibilité sera très limitée, surtout dans la bande des espaces proches du rivage où les contraintes sont fortes.
- ✓ **Conformément à la Loi Littoral, une urbanisation mesurée sera possible dans les « hameaux nouveaux »**. Le projet de PADDUC a défini une série de critères pour déterminer les règles de constructibilité : équilibre et proportionnalité, forme et morphologie urbaine, critères de distance et de densité, équipement et services. Ces « hameaux » devront, de toute façon, être des ensembles de dimensions modestes.
- ✓ Il faut cependant rappeler que **le PADDUC ne pourra déterminer la constructibilité d'un terrain : cela relève de la seule compétence des communes** dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Celles ci, en **élaborant leurs règles pour la constructibilité et la préservation des espaces, devront tenir compte du PADDUC** ; il leur sera toujours possible d'ajouter des protections à celles qui y figureront déjà.

- ✓ Enfin, le projet de PADDUC comporte une **proposition de modification législative**. A quelques exceptions près, les communes de Corse sont soumises à la fois aux lois Littoral et Montagne. Ce double dispositif n'apporte aucune protection complémentaire. Il est source de confusion juridique et réduit ainsi les surfaces sur lesquelles les constructions peuvent être autorisées. Par exemple, à Grosseto-Prugna village, toute construction nouvelle ne peut être autorisée si elle ne respecte pas la loi Littoral !

**Une simplification législative** est donc proposée pour que puissent s'appliquer les dispositions de la loi du 23 février 2005 relatives au développement des territoires ruraux (cas des communes concernées par les plans d'eau en zone de montagne). L'objectif est de **favoriser la revitalisation des communes de l'intérieur** en autorisant le développement des activités économiques et une constructibilité mieux encadrée et plus conforme à la configuration géographique.

**La loi Littoral ne s'appliquerait que dans la bande des espaces proches du rivage, ainsi qu'à Ajaccio et Bastia.**

**La loi Montagne s'appliquerait sur le reste du territoire.** La notion de « groupe d'habitations » qu'elle comporte est précisée par le projet de PADDUC : une extension d'urbanisation serait possible à partir d'un groupe de 3 maisons distantes l'une de l'autre de 50 m maximum.

Dans sa dernière partie, le projet de PADDUC comporte deux documents importants : le **schéma de mise en valeur de la mer** et le **schéma régional de transport**.

\* \* \*

Tel est le **document stratégique** que j'ai tenu à vous présenter, en rappelant **les enjeux**, en précisant quelles en sont les principales orientations et en tentant de rétablir quelques vérités.

Il n'est certainement pas parfait et il peut être largement amélioré.

C'est pourquoi, je vous redis que le Conseil Exécutif examinera avec la plus grande attention vos contributions et pourra éventuellement en tirer des amendements à son projet.

Les Conseils Généraux sont des institutions où l'on sait faire la part des choses, faire preuve de **sagesse**, et de **pondération**.

Ce sont là des vertus bien utiles dans le débat passionné qui s'est engagé et dont vous aurez certainement noté avec moi qu'il révèle bien des paradoxes dont souffre la Corse.

Ainsi, **comment peut-on souhaiter qu'il y ait moins d'Etat, et en même temps entraver** une procédure qui permet aux Corses de prendre plus directement en mains leur avenir ; **regretter** presque le temps où les gouvernements pouvaient jeter à la poubelle les projets des élus ; et **s'abriter** derrière des documents élaborés par **l'Etat** en leur donnant quasiment force de loi alors qu'ils n'ont qu'une valeur indicative... ?

Mieux vaut sans doute ne pas apporter une réponse à cette question : elle serait trop cruelle...

Je vous remercie pour votre attention.